N° Anonymat : 117876 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : TS POD - 19 - CONCINT **Section/Spécialité/Série :** E.E.I gestion et maintenance des infrastructures et des routes

Epreuve : Cas pratique + QRC **Matière :** ..... **Session :** 2024

CONSIGNES

- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

question 1.1

Le défaut ci dessus est une pelade. Celui-ci se caractérise par un décollement de la couche de roulement liée ici à du ressuage (exédant de liant dans la formulation du matériaux)

question 1.2

Le défaut ci dessus est le farinage - Fissuration en petites parties de la chaussée dû à des infiltrations d'eau et un mauvais support

question 1.3

Il sera nécessaire de raboter la chaussée sur une profondeur de ~~118cm~~ = 7cm de couche de surface + 11cm pour atteindre la couche de fondation

question 1.4

20 000 V/J x 15 diviser par 100 représente le Trafic poids lourds

question 1.5

resultat de la question 1.4 x 2 = 100 additionner le resultat obtenu avec le resultat de la question 1.4.

question 1.6

L'épaisseur de chacune des couches serait de 13cms.

question 1.7

La granulométrie de chaque couche serait de 0,20

N° Anonymat : 117876 Nombre de pages : 8

question 1.8
pour ce secteur préconisé un BBTM pour la couche de surface.

question 2.1
Bande d'Arrêt d'Urgence

question 2.2
- récolter les eaux pluviales
- concentrer une pollution sans risque de reflet dans les cours d'eau

question 2.3
- hydrocarbures liés aux fuites des véhicules (gasoil, fluides hydrauliques,...)
- plastiques liés aux incivilités des usagers.

question 2.5
Le système d'assainissement peut être soumis à la loi sur l'eau car il faut respecter un certain débit lors du renvoi des eaux de pluie dans le milieu naturel. On appelle débit de fuite ce afin de ne pas perturber le cours d'eau.

question 2.6
En fonction des analyses reçues un seuil est à respecter et à ne pas dépasser. En dessous de celui-ci déchets non dangereux et classés inertes. Au dessus du seuil défini ceux-ci sont considérés comme dangereux et doivent être traités par des organismes spécialisés.

question 2.7
Au vu des analyses et des valeurs limites ont constaté que les boues de fond sont classées non dangereuses. Celles-ci peuvent être épandue dans l'enceinte même du bassin

.2.1.8..

afin de limiter les coûts de transport et les moyens Humains (curage).

question 2.8
Pour réduire les coûts de gestion un entretien courant est à réaliser de façon à réparer les dégats relevés dès leur apparition. L'entretien courant permet également d'assurer le bon fonctionnement du dispositif. Le nettoyage des canivaux descentes d'eaux, grilles assure un bon écoulement. Il est nécessaire également de contrôler régulièrement les bassins afin d'en assurer le bon fonctionnement (graissage des crémaillères des bipass, curage, enlèvement des déchets également dans le but de diminuer la pollution des eaux (plastique polystirène, ... Il est nécessaire de contrôler les clapets de fermeture en cas de pollution accidentelle. Assurer également un entretien des talus pouvant dégrader la structure du Bassin.

questions 3.1
Les 3 points fondamentaux de la commande public sont:
- prendre en compte les fluctuations économique
- conclure des marchés publics à tarif révisable.
- inclure au moins une référence aux indices officiels être pas avoir de Terme Fixe

questions 3.2
- créer un cahier des charges
- créer un cahier des clauses techniques
- créer un dossier de consultations des entreprises.
Les avantages sont que les mesures à mettre en place devront être respecter selon les écrits. Les inconvenients seront en partie sur la durée de réalisation des dossiers.

questions 3.3
critères de sélections : qualité/prix et respect de l'environnement.

question 3-4
Utilisation de biocarburant
Utilisation d'huile végétal (moteur, hydraulique)
Utilisation de véhicules à faible émissions de CO2

question 3,5
A - La formule C1 fixe un indice de prix - il peut être inférieur lors de la révision des tarifs et donc insuffisant et inférieur aux inflations.
La formule C2 prévoit 0,15 + 0,85 multiplier par l'indice des prix lors de la révision diviser par l'indice à l'établissement du marché.
B. La formule la plus favorable est la C2.
C. La formule de révision des prix est définit lors de la signature du marché et doit être respecter.

question 4.1

question 4-2
Les précautions à mettre en oeuvre lorsque un débroussaillage doit être effectué pour la réalisation des travaux sont :
- faire intervenir au préalable un expert afin de déterminer toutes les espèces sur le site - établir un diagnostique avec des orientations en précisant les impacts possibles - planifier les interventions en fonctions de la saison et des espèces relevées - prévoir le cas échéant la mise en place de mesures compensatoires. Ce but étant donc pas détruire la biodiversité et d'oeuvrer dans le respect des démarches engagés par l'état.

question 4-3
Pour les plantes les travaux concernés sont le débroussaillage
Pour les mammifères ils seront impactés par les travaux de débroussaillage
Pour les chiroptères les travaux liés au débroussaillage et tous travaux à proximité de leur zone de vol
Pour l'avifaune nicheuse Travaux liés au débroussaillage
Pour la amphibiens tous les Travaux liés au débroussaillage et à l'assainissement
Pour les insectes les travaux liés au débroussaillage

N° Anonymat : 117876 Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)
Concours / Examen : ITPDD - 19 - CONSINT **Section/Spécialité/Série :** E.E.I. gestion et maintenance des infrastructures et des routes
Epreuve : cas pratique + QRC **Matière :** ..... **Session :** 2024

CONSIGNES
- *Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.*
- *Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.*
- *Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.*
- *Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.*
- *N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.*

question 4-4
Pour le planning de broussaillage le démarrage en septembre est un peu tôt. Pour la protection de la biodiversité je préconiserais un décalage en novembre.
Pour le curage du bassin cela est réalisable sous réserve de la météo car on est entre dans une période pluvieuse. Idéalement en été (période d'étiage) serait plus approprié. Pour les travaux de chaussée cela me semble acceptable car les risques de gel seront nul et nous serons dans une période moins pluvieuse.

question 4.5
Afin d'assurer le respect des mesures environnementales je demanderais des visites de chantier régulière afin de bien contrôler au fur et à mesure de l'avancé des travaux le bon respect des consignes demandées. Cela n'exclut pas la vérification de certaines zones en amont et de par ces visites contrôler à l'instant la bonne réalisation des travaux et des consignes.
Profiter des réunions de chantier pour rappeler les enjeux à mettre en place.

QRC 1.1
La viabilité hivernale consiste à maintenir un niveau de service défini en période d'hiver afin d'assurer la sécurité des usagers.

Durant cette période le gestionnaire doit favoriser ses actions pour limiter les risques sur la chaussée mise en place d'astreinte, relevé météo, assurer le bon fonctionnement des engins de déneigement, réaliser des patrouilles, veiller aux habilitations à la conduite d'engins spécifiques, respecter les garanties minimales, définir les niveaux de service.

Pour toutes ses classes un dossier d'organisation de la viabilité hivernal est créer tout les ans. Une fois valider et signé il sera élaborer un dossier plan d'exécution de la viabilité hivernale qui reprendra les grandes lignes du DOVH au niveau de chaque district en fonction de la circulation, de l'altitude, des tunnels et des caractéristiques de chaques secteurs.

Bien entendu ses actions ne se limite pas à la période hivernale car le climat peu changer. Les gestionnaires hors viabilité hivernale assure toujours un contrôle des conditions de circulation.

QRC 1.2

L'action du sel à pour but de faire fondre la neige et le verglas.

Lorsqu'il neige celui-ci à une efficacité diminuer si il y a un faible roulement. (Plus de passage - plus de création des cristaux). Il doit parfois être accompagner par de la saumure (eau saturé en sel) pour augmenter son temps d'efficacité.

Il à également un rôle de prévention lors des salages préventif en cas de risques de verglas annoncé. Lors de ce salage il réagira à l'instante et évitera le givre sur chaussée.

QRC 2-1

Zone montagneuse - équipements obligatoire.
Ces équipements sont des pneus hivers, des chaussettes, des chaines

QRC-2-2

Pour limiter et prévenir de la prise d'hivernale en contre-sens un dispositif lumineux peut-être mis en place ainsi qu'une signalisation d'interdiction.
La signalisation verticale peut elle-même etre renforcé de moyens lumineux.
Il peut-être installer des caméra avec detecteur qui abaisse automatiquement une barrière en cas de franchissement entre contre-sens.

QRC 3-1

Dans les catégories ouvrages d'art ont retrouvent
- Les murs (de protection, de soutainement),
- Les ponts (inferieurs, supérieurs, buses ---),
- Les portiques, potences et Hauts mats.

QRC 3-2

Un entretien spécialisé est principalement l'intervention d'une entreprise spécialisé pour la réalisation de Travaux de réparation ne pouvant-être fait en régie. cela à pour but de pérénniser la durée de vie de l'ouvrage et d'éviter des réparations plus couteuses dans le temps si aucune intervention. Il peut s'agir également de travaux dit de sécurité pour la protection des agents et des usagers de la route.

QRC 2-2

Le corridor de sécurité est une zone ou l'on ne peut pas placer de véhicules équipés de Trifluch et de Pèches lumineuse car la visibilité de ceux-ci est réduite.